

Associés :

Olivier ESCOT
olivier.escot@auditace.fr

Bernard FONTAINE
bernard.fontaine@auditace.fr

Christine SILVAIN
christine.silvain@auditace.fr

ASSOCIATION REUSIT

**EXERCICE CLOS
LE 31/12/2019**

ASSOCIATION REUNION SITUATION

Association Loi 1901
Siège social : 9 Bis, Rue Jules Ferry
97 430 LE TAMPON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

REUSIT - 2019

ASSOCIATION REUSIT

Association loi 1901
Siège social : 9 Bis, Rue Jules Ferry
97 430 LE TAMPON

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**ASSOCIATION REUNION SITUATION (REUSIT)** relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par Le président le 31 décembre 2019 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Sous les réserves décrites dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserves », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'**ASSOCIATION REUNION SITUATION (REUSIT)** à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RESERVE

Motivation des réserves

Nous avons relevé dans les comptes annuels que vous avez présenté les faits suivants :

L'association REUSIT (dénommée « couveuse ») a pour objet d'accompagner des porteurs de projets (les « couvés ») qui exercent leurs activités professionnelles au travers de la couveuse. De ce fait, les comptabilités des porteurs de projets sont intégrées dans les comptes de REUSIT.

Il en résulte des difficultés dans l'appréhension de la réalité et de l'exhaustivité des opérations réalisées par le porteur de projet ainsi que dans l'appréhension des schémas d'écritures comptables de fin d'exercice des couvées.

Même si l'association a institué une charte de règlement intérieur imposant aux couvés de respecter certaines obligations et notamment de déclarer à l'association l'intégralité des opérations qu'ils réalisent dans le cadre de leurs activités propres, il est complexe de mettre en place un contrôle interne fiable pour vérifier l'ensemble des opérations comptables réalisées par le couvé.

L'organisation actuelle pourrait laisser subsister des écarts entre le chiffre d'affaires déclaré par le couvé à l'association et la réalité et l'exhaustivité de ses opérations.

L'importance relative de cette situation se caractérise au 31/12/2019 par des produits comptabilisés dans REUSIT pour 1 332 K€, soit 80 % du chiffre d'affaires, et des charges propres aux couvés pour :

- 1 028 K€, soit 85 % des frais généraux,
- 641 K€, soit 70 % de la masse salariale chargée.

Ainsi, nous n'avons pas pu nous assurer de l'exhaustivité du chiffre d'affaires réalisé par les porteurs de projet.

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre les points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A l'exception de l'incidence des points décrits dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

RESPONSABILITE DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISES RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'**ASSOCIATION REUNION SITUATION (REUSIT)** à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-

REUSIT - 2019

détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

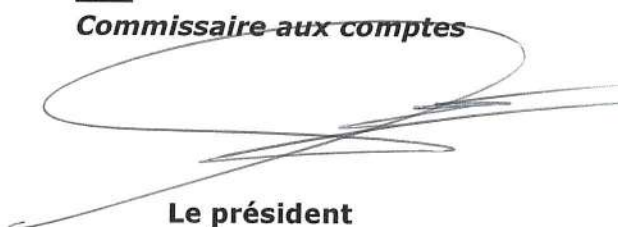
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à La Possession, le **18 Novembre 2020**



L'associé responsable technique
Bernard FONTAINE
Commissaire aux comptes

ACE
Commissaire aux comptes



Le président
Olivier ESCOT
Commissaire aux comptes

 **FORUM OF FIRMS**

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	14 758.63	13 398.35	1 360.28		1 360.28	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	24 491.00	20 538.16	3 952.84	6 276.96	2 324.12	37.03
	Autres immobilisations corporelles	29 872.62	10 546.75	19 325.87	8 469.37	10 856.50	128.19
	Immobilisations en cours	13 780.80		13 780.80		13 780.80	
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	496.32		496.32	496.32		
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 958.54		3 958.54	2 680.00	1 278.54	47.71
	Total I	87 357.91	44 483.26	42 874.65	17 922.65	24 952.00	139.22
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises				7 518.33	7 518.33	100.00
	Avances et acomptes versés sur commandes	14 073.09		14 073.09		14 073.09	
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	141 228.86	1 250.00	139 978.86	139 358.82	620.04	0.44
	Autres créances	300 024.21		300 024.21	499 488.37	199 464.16	39.93
	Valeurs mobilières de placement	27 600.00		27 600.00		27 600.00	
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	756 805.05		756 805.05	407 707.01	349 098.04	85.62
	Charges constatées d'avance (3)	719.18		719.18	383.37	335.81	87.59
	Total III	1 240 450.39	1 250.00	1 239 200.39	1 054 455.90	184 744.49	17.52
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 327 808.30	45 733.26	1 282 075.04	1 072 378.55	209 696.49	19.55

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	363 396.70	293 308.19	70 088.51	23.90
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	30 493.26	70 088.51	39 595.25	56.49
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
	Ecarts de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	393 889.96	363 396.70	30 493.26	8.39
	Comptes de liaison				
	Total II				
DETTES (1)	Provisions pour risques	30 233.42		30 233.42	
	Provisions pour charges				
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	47 654.21	47 654.21		
	Fonds dédiés sur autres ressources				
Comptes de Régularisation	Total III	77 887.63	47 654.21	30 233.42	63.44
	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)				
	Emprunts et dettes financières divers	56 969.58	103 524.27	46 554.69	44.97
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 860.79	75 360.07	23 499.28	31.18
	Dettes fiscales et sociales	676 877.52	468 180.01	208 697.51	44.58
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	13 780.80		13 780.80	
	Autres dettes	10 808.76	14 263.29	3 454.53	24.22
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance				
	Total IV	810 297.45	661 327.64	148 969.81	22.53
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		1 282 075.04	1 072 378.55	209 696.49	19.55

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

810 297.45 661 327.64

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

Mission de présentation - Voir le rapport d'Expert Comptable

XPERTS O CARRE

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises	180 095.46		80 582.62		99 512.84	123.49
Production vendue de Biens et Services	1 469 675.32		1 080 868.20		388 807.12	35.97
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation	294 397.67		348 256.67		53 859.00	15.47
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	34 973.05		35 189.03		215.98	0.61
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	65.84		230.27		164.43	71.41
Total I	1 979 207.34		1 545 126.79		434 080.55	28.09
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises	71 078.10		64 086.43		6 991.67	10.91
Variation de stock (marchandises)	7 518.33		4 410.51		11 928.84	270.46
Achats de matières premières et autres approvisionnements	94 191.58		93 124.74		1 066.84	1.15
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes	1 050 184.69		884 711.35		165 473.34	18.70
Impôts, taxes et versements assimilés	5 167.55		7 723.70		2 556.15	33.09
Salaires et traitements	507 383.87		300 245.54		207 138.33	68.99
Charges sociales	133 210.23		77 058.56		56 151.67	72.87
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	5 284.18		6 390.74		1 106.56	17.32
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	30 233.42				30 233.42	
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	14 451.72		11 328.34		3 123.38	27.57
Total II	1 918 703.67		1 440 258.89		478 444.78	33.22
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	60 503.67		104 867.90		44 364.23	42.30
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	11.93		17.54		5.61	31.98
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	11.93		17.54		5.61	31.98
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées			1 684.07		1 684.07	100.00
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI			1 684.07		1 684.07	100.00
2. Résultat financier (V-VI)	11.93		1 666.53		1 678.46	100.72
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	60 515.60		103 201.37		42 685.77	41.36
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	48 209.05				48 209.05	
Produits exceptionnels sur opérations en capital			1 481.15		1 481.15	100.00
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	48 209.05		1 481.15		46 727.90	NS
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	71 379.05		10 296.80		61 082.25	593.22
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	347.34				347.34	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII	71 726.39		10 296.80		61 429.59	596.59
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	23 517.34		8 815.65		14 701.69	166.77
Impôts sur les bénéfices (IX)	6 505.00		18 043.00		11 538.00	63.95
Total des produits (I+III+V+VII)	2 027 428.32		1 546 625.48		480 802.84	31.09
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 996 935.06		1 470 282.76		526 652.30	35.82
Solde intermédiaire	30 493.26		76 342.72		45 849.46	60.06
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			4 000.00		4 000.00	100.00
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			10 254.21		10 254.21	100.00
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	30 493.26		70 088.51		39 595.25	56.49